Affiché le 16/11/2021



ID: 056-215601402-20211105-D2021_11_05_11-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

<u>Présents</u>: MM.ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (Arrivée à 20h20), CANTE Ghislain, TALMONT David (Arrivée à 20h25), LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (Arrivée à 20h25).

Absents excusés: MM. LAMOUR Véronique (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LORIC Franck (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), DENIS David (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), MOISDON Gabin.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 29 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26

Délibération de principe : Reversement des excédents du budget annexe « Assainissement » au budget principal de la commune

(Délibération 2021_11_05_11)

M. le Maire, Pascal ROSELIER rappelle le transfert de la compétence assainissement à la future communauté de communes au ler janvier 2022. Il propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur le principe d'un reversement des excédents de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « Assainissement » au budget principal de la commune avant son transfert à Centre Morbihan Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- DONNE un avis favorable sur le principe d'un reversement des excédents de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « Assainissement » au budget principal de la commune avant le transfert dudit budget annexe à Centre Morbihan Communauté,
- AUTORISE M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac, Les Jour, mois et an susdits.

